

**COMPTE-RENDU, PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 17 SEPTEMBRE 2019 A 18H30 A LOQUEFFRET**

Étaient présents (22 puis 23 à 18h56 et 24 à 19h23)

BERRIEN : Paul QUEMENER, Hubert LE LANN

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR : Éric PRIGENT

BRASPARTS : Yvonne QUIMERC'H, Joseph SIMON, Josiane GUINVARC'H, Jean-Pierre BROUSTAL

BRENNILIS : Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Jean-Pierre SALAÛN, Benoît MICHEL, Claire CHABANNES (arrivée à 19h23)

LA FEUILLEE : Gérard RANNOU

LOPEREC : Jean-Pierre LE BIHAN, Jean-Yves CRENN

LOQUEFFRET : Marcel SALAÛN, Alain HAMON

PLOUYE : Geneviève LE MAT, Marcel LE GUERN

SAINT-RIVOAL : Yves Claude GUILLOU

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, Corinne NICOLE (arrivée à 18h56)

Procurations : Marie-Pierre COANT a donné pouvoir à Paul QUEMENER, Régis LE GOFF a donné pouvoir à Gérard RANNOU, François LE LUYER a donné pouvoir à Jean-Pierre LE BIHAN

Excusées : Claude MOREL, Corinne NICOLE (jusqu'à 18h56), Claire CHABANNES (jusqu'à 19h23)

Secrétaire de séance : Coralie JEZEQUEL

Ordre du jour :

- ➔ Fonds de concours – demandes des communes
- ➔ Pass Commerce et Artisanat – attribution d'aide
- ➔ Subventions aux associations
- ➔ Dissolution syndicat mixte pour le développement du Centre Finistère
- ➔ Information sur l'emprunt pour les équipements déchets ménagers
- ➔ Modification statutaire de la convention constitutive du GIP musées de territoires finistériens
- ➔ Questions diverses

En préambule de la réunion, Éric PRIGENT, informe le conseil communautaire de la démission de Monsieur Corentin GARREC, de son mandat de conseiller communautaire selon un courrier reçu par mail le vendredi 13 septembre. Monsieur GARREC est élu communautaire de la commune de Huelgoat, commune de plus de 1.000 habitants devant respecter la parité en matière d'élus homme-femme. Il ne peut donc être

remplacé que par un homme. Le suivant sur la liste est Monsieur Guillaume LAURENT. Il n'y a pas eu d'échange direct avec lui pour connaître sa position sur ce nouveau mandat de conseiller communautaire. Le nombre de conseillers communautaire en exercice noté dans les délibérations sera donc de 30 au lieu de 31.

Une seconde information au conseil communautaire indiquée dans l'ordre du jour est la réalisation d'un emprunt pour le financement d'une benne déchets ménagers et de colonnes de tri. Cet emprunt a été voté au budget annexe déchets ménagers lors de la séance du 02 avril 2019.

Une délibération du conseil communautaire en date du 16 février 2017 donne délégation d'attribution du conseil communautaire en la matière au Président.

Plusieurs banques ont été contactées et le choix s'est porté sur la proposition du CMB, fédération du crédit mutuel de Bretagne selon les conditions suivantes :

Montant en Euros	200.000 €
Durée	60 mois
taux fixe	0,0400%
Périodicité	Trimestrielle
Type d'amortissement/ Echéances	échéances constantes
Frais dossier	300 €
Remboursement anticipé	Possible à chaque date d'échéance, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Fonds de concours – demandes des communes

Le président présente la demande de fonds de concours de deux communes pour le financement pour les opérations suivantes :

Commune de Lopérec

Objet	Dépenses H.T.	Recettes	Autofinancement	FDC sollicités
Travaux réseau eau potable	8.573,00 €	0,00 €	8.573,00 €	4.286,50 €
Matériel réseau eau potable	990,00 €	0,00 €	990,00 €	495 €
Travaux bâtiment	9.092,59 €	0,00 €	9.092,59 €	4.546,29 €
Mobilier	666,14 €	0,00 €	666,14 €	333,07 €
Matériel	8.087,67 €	0,00 €	8.087,67 €	4.043,83 €
Total	27.409,40 €	0,00 €	27.409,40 €	13.704,69 €

Commune de Plouyé

Objet	Dépenses H.T.	Recettes	Autofinancement	FDC sollicités
Travaux de voirie	122.693,86 €	16.341,00 €	106.352,86 €	33.681,98 €
Total	122.693,86 €	16.341,00 €	106.352,86 €	33.681,98 €

Il rappelle les conditions de versement d'un fonds de concours : il doit nécessairement avoir pour objet de financer un équipement (investissement ou fonctionnement), le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire et le fonds de concours doit donner lieu à délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de verser les fonds de concours sollicités par les communes de Lopérec et Plouyé.

Pass Commerce et Artisanat – aide à l'entreprise EI Sébastien FLEURY

Marcel SALAÛN, vice-président en charge du développement économique, commerce et artisanat présente le dossier de demande de financement de Sébastien FLEURY dans le cadre du dispositif Pass Commerce et Artisanat et en rappelle les grandes lignes.

Il est proposé l'attribution de l'aide Pass Commerce et Artisanat à

Raison sociale	EI FLEURY SEBASTIEN
Forme juridique	EI
Adresse	Hent Menez Are 29690 LA FEUILLEE
Activité	Bar, petite restauration
Effectif	0,5 ETP
Projet	Travaux menuiseries, peinture et toilettes PMR
Montant investissement	20.980,64 € H.T.
Taux de subvention	30%
Subvention accordée	6.294 €

Cette aide est adossée au règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de *minimis*.

Le versement d'une aide à l'investissement de 6.294 € à l'entreprise de Sébastien Fleury à La Feuillée est adopté à l'unanimité.

Subventions aux associations

Monsieur le Président fait part à l'assemblée des demandes de subventions reçues par la collectivité. Il rappelle qu'une délibération définissant des critères d'attribution pour le versement d'une subvention par la collectivité a été prise le 26 juin 2018. Il présente les demandes de subventions pour lesquelles un avis de la commission Vie des habitants a été donné.

Le conseil communautaire décide le versement d'une subvention pour l'année 2019 aux associations suivantes avec 23 votes pour et 3 abstentions (Coralie Jézéquel, Marie-Noëlle Jaffré, Corinne Nicole) :

Nom	Objet	Montant attribué	VOTE
Comité Départemental de Tourisme Equestre	27 ^{ème} Finistours randonnée équestre 3 jours à La Feuillée	1 000,00	23 pour et 3 abstentions
Association Galouperien an Are	Le circuit des Sangliers 2019	500,00	23 pour et 3 abstentions
Association Sur les traces de François Joncour	Expositions et éditions 2019	1 000,00	23 pour et 3 abstentions
Association école de musique à Brasparts	Animations musicales 2019	1 000,00	23 pour et 3 abstentions
Association Vivre à Lopérec	Journée du village 2019	1 000,00	23 pour et 3 abstentions

Association Les Pilhaouerien	Manifestations et animation musée Les Pilhaouerien en 2019	1 000,00	23 pour et 3 abstentions
Association Locmaria-Berrien Avenir	Journée rencontre culturelle sur le thème du terroir	2 100,00	23 pour et 3 abstentions
Association ADDES	Fête de la Bretagne (film, marché de producteurs, spectacles)	2 500,00	23 pour et 3 abstentions
Association Marsupilamis	Les Foulées de Brasparts 2019	500,00	23 pour et 3 abstentions
Cinémathèque de Bretagne	Résidence documentaire du 13 au 19 octobre 2019 avec l'écomusée des Monts d'Arrée	1 500,00	23 pour et 3 abstentions
Association Ti Menez Are	2ème Festival de la photographie animalière à Brasparts	1 500,00	23 pour et 3 abstentions
Association Kroazhent	Journée étude autour de la musique et du chant traditionnel suivi d'un fest-noz avec Kreiz Breiz Akademi	600,00	23 pour et 3 abstentions
TOTAL		14 200,00	

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Dissolution syndicat mixte pour le développement du Centre Finistère

Monsieur le Président fait part à l'assemblée des difficultés financières rencontrées par le syndicat mixte pour le Développement du Centre Finistère suite à l'arrêt de financement par le Conseil Départemental du Finistère et de la Région Bretagne.

Les 3 EPCI membres de ce syndicat se sont rencontrés à plusieurs reprises pour envisager l'avenir de cette structure.

Le bureau de la communauté de communes a été informé de ces rencontres et il est proposé la dissolution du syndicat à compter du 01 janvier 2020.

La reprise du personnel et les modalités de reprise du marché OPAH mutualisé ainsi que la répartition de l'actif et passif fera l'objet d'une délibération ultérieure avant la fin de l'année 2019.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver la dissolution du SMDCF au 01 janvier 2020 et d'en faire la demande à son comité syndical.

Modification statutaire de la convention constitutive du GIP musées de territoires finistériens

Monsieur le président rappelle que la communauté de communes adhère au GIP Musées de territoires finistériens.

Il fait part à l'assemblée de la demande du GIP Musées de territoires finistériens, approuvée par leur assemblée générale en date du 12 juin 2019, de modification de l'article 3 du titre IV de la convention constitutive et soumise à approbation des membres et présentée ainsi :

La convention constitutive dans son article 3 du titre IV prévoit actuellement un "comité scientifique de développement culturel" unique pour les 3 musées. Au regard des champs disciplinaires spécifiques concernant chacun des musées, il paraît plus pertinent d'avoir 3 instances scientifiques différentes dont les ordres du jour seront adaptés aux questions propres à chaque musée.

C'est aussi une condition du respect du projet de chacun des musées.

Il est donc proposé la création de trois Comités scientifiques et culturels, c'est à dire un par musée réunissant les compétences adéquates et spécifiques.

Les prérogatives et les missions de chacun de ces Comités ajustent celles prévues initialement par la convention constitutive pour le Comité scientifique de développement culturel.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver la modification statutaire du GIP Musées de territoires finistériens tel que décrite ci-dessus.

Questions diverses

SCOT du pays COB

Le président rappelle la présentation du projet de SCOT du pays COB par le bureau d'études Ecovia au conseil communautaire le 05 septembre dernier. Cette rencontre exposait la première version du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en expliquant comment les différentes orientations pourront se traduire dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Cela a permis d'aborder les implications concrètes qu'aura le SCOT sur la communauté de Communes.

Les éléments ressortis des échanges permettent d'amender le PADD et d'en rédiger une deuxième version.

A ce propos, le document en cours d'élaboration présente un état des lieux avec de nombreux logements vacants sur l'ensemble du territoire. Afin de vérifier cette situation qui semble ne pas être la réalité dans de nombreuses communes, un document sera transmis à chaque commune par le pays COB. Après vérification de la liste de logements vacants, le document sera à renvoyer au pays COB pour intégration des nouvelles données ajustées.

Convention déchetterie sur la ZA du Vieux Tronc

Cette déchetterie est utilisée par une partie des habitants de Poullaouen et d'autres communes de Poher communauté. Comme convenu au mois de mai lors d'une rencontre en Sous-Préfecture une convention de répartition des frais de fonctionnement était à finaliser par un comptage des utilisateurs sur les mois de juin et juillet. A l'issue de ce comptage, il est donné le chiffre de 14% pour les utilisateurs de Poher communauté et 86 % pour les utilisateurs de Monts d'Arrée Communauté. La convention sera signée avec ces éléments.

Visite de la centrale nucléaire et la maison du Lac à Brennilis

Le président rappelle que le directeur de la centrale nucléaire de Brennilis, Jean CUCCINIELLO, souhaite rencontrer les élus communautaires et propose la date du 01 octobre. Ainsi, ils pourront visiter la centrale nucléaire de Brennilis et la maison du lac de 14h ou 14h30 à 17h et le conseil communautaire se réunira à 18h à la maison du Lac.

La visite se fait sur inscription, en ayant préalablement, au minimum 10 jours avant, transmis une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) et une copie de la carte vitale. Ces éléments seront à envoyer avant le vendredi 19 septembre à la communauté de communes pour une retransmission globale aux services de la centrale.

La séance se termine à 19 heures 45